



Demande d'argent par mon ex-proprétaire

Par **saliscat**, le **15/02/2008** à **13:40**

Bonjour,

Lors de mon déménagement en juin 2007, mon ex-proprétaire m'a décompté les charges restant à verser de ma caution, soit 250 euros . Pas de contact depuis, tout me semblait en règle, mais je viens de recevoir un courrier de mon ex-proprétaire (la mère) qui me réclame 90 euros sous prétexte: "Suite au décompte des charges ci-joint vous avez versé du 1er octobre 2006 au 30 juin 2007 585 euros au lieu de 925 euros. Lors de l'état des lieux je vous avais retenu sur la caution 250 euros, vous me redefez donc 90 euros", mais le décompte des charges qu'elle a joint est daté du 01/10/2006 au 26/11/2007 donc au delà de ma location et de l'état des lieux. Je ne souhaite donc pas verser les 90 euros, n'étant pas certaine du décompte de ma propriétaire (les locataires suivant peuvent consommer bien plus que moi le détail n'est pas fait par mois mais sur toute la période), et il me semble que le décompte de la caution vaut paiement définitif au propriétaire.

A-t-elle le droit de me réclamer cette somme, puis-je refuser de la verser ou quels sont mes recours pour la contester ?

D'avance merci.